

Canton NESTE AURE LOURON
65590

Reyndre

MAIRIE
DE
BORDERES-LOURON

Bordères-Louron, le 14 décembre 2023

M A I R I E

**Convocation
du Conseil Municipal**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :
Mardi 19 Décembre 2023 à 18 h.,
dans la salle de la Mairie.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Alain MARSALLE



ORDRE DU JOUR :

- 1°/- RNR - Convention participation financière 2023 ;
- 2°/- ONF – Plan de relance – Point sur le dossier ;
- 3°/- Diagnostic et Schéma Directeur Eau Potable – PGSSE – Offre PRIMA – Demande de subvention AGENCE EAU et CD65 ;
- 4°/- Aire Pique-Nique – Aire Mobil-Home - SDE 65 – Programme travaux 2024 – Demande de subventions ;
- 5°/- Zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- 6°/- Offres d'achat de terrains communaux – Lettres PAREIN/DEBERT et FEVRIER/GUIBERT ;
- 7°/- Déchetterie du BOURRIDE – Renouvellement bail emphytéotique et Convention d'intervention sur site ;
- 8°/- Bâtiments communaux – Programme travaux 2024 – 2025 – Choix travaux 2024 – Demande de subventions ;
- 9°/- Personnel communal – Avancement de grade – retour consultation du CST (lettre jointe) ;
- 10°/- Questions diverses (Date de la prochaine réunion du CM, ...).

PS : A la fin de la réunion, il y aura apéro à la salle de la Mairie et un petit buffet à l'épicerie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

Séance du 19 Décembre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9

Convocation du 14 Décembre 2023

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, ROUSSELET Christiane, Fabrice GOURBEYRE, José BACARIA, Romain KUNTZ.

Absente : MME Nathalie JAIME.

Monsieur Gaborieau Benoit a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Déchetterie du Bourridé – Renouvellement du Bail emphytéotique et Convention d'intervention sur site - Commune de BORDERES-LOURON

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Bordères-Louron et le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée du Louron avait signé un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans (du 1^{er} juillet 1993 au 30 juin 2023) afin de permettre au SIVOM de réaliser puis d'exploiter une aire de propreté et de transfert de déchets sur un terrain appartenant à la Commune de Bordères Louron au lieu-dit « Le Bourridé ».

Par la suite, par délibération du 19 décembre 2022, le SMECTOM du plateau de Lannemezan s'était vu attribué le transfert total de compétence en matière de collecte et le traitement des déchets de la Communauté des Communes Aure Louron à compter du 1^{er} avril 2023, se substituant ainsi au SIVOM de la Vallée du Louron.

Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée les termes de la délibération du 12 juillet 2023 acceptant notamment le renouvellement dudit bail emphytéotique entre le SMECTOM et la Commune de BORDERES-LOURON à compter du 1^{er} Juillet 2023, pour une durée de 10 ans qui viendra à expiration le 30 juin 2033 moyennant un loyer annuel et révisable de 1304,57 euros.

Par courriel du 15 novembre 2023, le SMECTOM nous informe que seule la durée du bail emphytéotique est à modifier sur notre délibération. En effet, après discussion, nous avons opté pour une durée de 30 ans prenant effet au 1^{er} juillet 2023. Le bail sera rédigé début 2024 par un notaire. L'acte sera rétroactif afin que le SMECTOM puisse régler le montant du loyer pour l'année 2023. Les frais de notaire seront à la charge du SMECTOM.

Monsieur le Maire indique également à ses collègues qu'il y aurait lieu de formaliser par une convention les prestations de services réalisées sur la déchetterie par l'agent communal ; à savoir : chargement de déchets et déneigement du site). En effet, ces prestations sont réalisées par la commune, à la demande de la collectivité en charge de la déchetterie du Bourridé, depuis 2004. La Commune de Bordères-Louron l'a toujours fait dans l'intérêt général.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'examiner la demande du SMECTOM dans le but de l'établissement d'un avenant au bail emphytéotique d'une durée de 30 ans et la convention de prestations de services concernant la déchetterie du Bourridé située sur la BORDERES-LOURON.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte le renouvellement dudit bail emphytéotique entre le SMECTOM et la Commune de BORDERES-LOURON à compter du 1^{er} Juillet 2023, pour une durée de 30 ans qui viendra à expiration le 30 juin 2053 moyennant un loyer annuel et révisable de 1304,57 Euros ;
- Valide le projet de convention pour la mise à disposition de l'agent communal pour l'aide à la déchetterie (chargement de déchets et déneigement du site) ;
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents ou pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération, dont l'acte de renouvellement du bail emphytéotique et la convention de prestations de services.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Maire,

Alain MARSALLE



*Attestation sous le seau
et gérée du 10/01/2024*
Le Maire
Alain MARSALLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

Séance du 19 Décembre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

Convocation du 14 Décembre 2023

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, ROUSSELET Christiane, Fabrice GOURBEYRE, José BACARIA, Romain KUNTZ.

Absente : MME Nathalie JAIME.

Monsieur Gaborieu Benoit a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable et Etablissement du PGSSE – Lancement de l'opération et demande de subventions - Commune de Bordères-Louron / Ilhan

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Bordères-Louron / Ilhan assure l'alimentation en eau potable (production et distribution) sur l'ensemble de son territoire communal. Elle comporte 2 unités de distributions (UDI) d'eau bien distinctes : l'une pour Bordères-Louron et l'autre pour Ilhan. Face à des problèmes de qualité de ses ressources sur l'UDI de Bordères-Louron, la Commune a réalisé depuis 2012 différents travaux sur son système AEP. Elle a ainsi seulement conservé la source de Maoulac, mis en place un traitement de désinfection et de l'arsenic et renforcer sa défense incendie. Une station de surpression a ainsi dû être mise en place pour alimenter le quartier de Médas et abandonner les captages de Hountagnère et Mourou. En 2016, la commune a également réalisé d'important travaux de renouvellement de ses canalisations sur le quartier Médas.

De façon non exhaustif, le patrimoine du service d'eau potable est le suivant :

- Hormis le réseau du hameau d'Ilhan, 4,5 km de canalisations constituant le réseau de distribution de l'eau potable,
- 2 unités de distribution associée chacune à une source d'eau potable d'une capacité totale d'environ 154,2 m³ / j en pointe,
- 4 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 320 m³,
- Une unité de traitement pour chaque source (chloration et arsenic pour Maoulac et arsenic pour Hount de Moura).

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de s'assurer que le système de production et le réseau de distribution d'eau potable permettent une desserte satisfaisante de ses usagers, en situation actuelle et future, en prenant en compte son développement.

Afin d'améliorer les rendements du réseau d'eau potable et l'indice linéaire de perte, il serait souhaitable :

- D'améliorer la connaissance patrimoniale et fonctionnelle de son réseau, de manière à assurer une meilleure gestion de celui-ci.
- De s'assurer que le système de production – distribution d'eau potable obéit aux exigences de sécurité sanitaire de fourniture d'eau destinée à la consommation humaine et pérenniser celui-ci par une gestion patrimoniale durable et appropriée.

L'objectif pour la collectivité est de définir une stratégie permettant une gestion optimale de la ressource en eau et des infrastructures existantes et à venir.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la délibération du 12 juillet 2023 par laquelle il avait été décidé de lancer le Diagnostic et Schéma Directeur d'eau potable – PGSSE sur l'ensemble du territoire administratif de la commune et de demander au bureau d'études PRIMA INGENIERIE SUD OUEST d'établir le cahier des charges et l'estimation financière de l'étude pour l'élaboration du SDAEP – PGSSE

Suite aux différentes investigations entreprises avec les services de l'ADAC 65, du CD65, de l'Agence de l'Eau, le bureau d'études PRIMA INGENIERIE SUD OUEST et de l'ensemble des membres du conseil municipal, nous avons pu arrêter le cahier des charges du SDAEP – PGSSE de la Commune de BORDERES-LOURON / ILHAN.

Dans le courant du mois de novembre 2023, nous avons demandé au bureau d'études PRIMA INGENIERIE SUD OUEST de formaliser une offre financière sur la base du CCTP.

Afin d'être au plus juste pour les coûts de l'opération, mais également de pouvoir lancer le projet dès le mois de d'Avril 2024, lors d'une réunion de travail en date du 19 décembre 2023, à 16 heures, le bureau d'étude PRIMA a présenté aux membres du conseil municipal présents son offre financière qui s'élèverait à une somme de 38 995,00 €HT.

Après avoir fait part des discussions échangées avec les co-financiers potentiels, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

<u>COUT</u>	38 995,00 € HT		
<u>FINANCEMENT</u>			
• AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	50%	19 497,50 €	
• CONSEIL DEPARTEMENTAL 65 - EAU	20%	7 799,00 €	
• Autofinancement Communal (Fonds propre)	30%	11 698,50 €	
	<u>SOIT UN TOTAL DE</u>	<u>38 995,00 € HT</u>	

La Commune assumerait le financement de la TVA.

Monsieur le Maire expose que cette opération est d'intérêt communal.

C'est pourquoi, la Commune de BORDERES-LOURON / ILHAN assumera la maîtrise d'ouvrage de cette opération et prendra à sa charge aussi bien la réalisation de l'étude que le financement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'examiner ces documents, et, dans la mesure où il serait donné une suite favorable, propose de signer les documents nécessaires pour lancer l'opération en avril 2024 et de solliciter les aides financières les plus élevées possibles.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de lancer l'Etude Diagnostic et Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable – PGSSE sur l'ensemble du territoire administratif de la Commune de BORDERES-LOURON / ILHAN ;
- Valide l'offre financière établie par le Bureau d'études PRIMA INGENIERIE SUD OUEST pour un montant de 38 995,00 € HT ;
- Adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental 65 au titre du Fonds alimentation en eau potable 2024 ;
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaire pour faire face à cette dépense sur l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération, dont l'acte d'engagement.

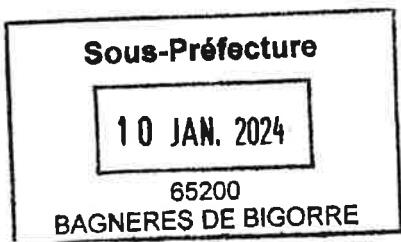
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Alain MARSALLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

Séance du 19 Décembre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9

Convocation du 14 Décembre 2023

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, ROUSSELET Christiane, Fabrice GOURBEYRE, José BACARIA, Romain KUNTZ.

Absente : MME Nathalie JAIME.

Monsieur Gaborieau Benoît a été nommé secrétaire de séance.

Sécurisation d'un terrain communal occupé par des mobil-homes – Quartier LOUDA - Lancement de l'opération et demande d'aides financières auprès du Conseil Départemental 65 – Commune de Bordères-Louron / Ilhan

Monsieur le Maire remémore aux membres du conseil municipal que la Commune de BORDERES-LOURON / ILHAN est située entre la très proche Commune d'ARREAU qui maintient son caractère de capitale valléenne en aval et la Commune de LOUDENVIELLE avec le HAUT-LOURON qui connaissent un essor touristique certain en amont. Elle est traversée par la RD 618 qui dessert les cols mythiques des pyrénéens (Col de Peyresourde, col d'Aspin et col d'AZET) et la Vallée du Louron.

De nombreux touristes fréquentent ces sites. Ils sont amenés à s'arrêter sur notre petite commune pour pique-niquer et profiter de notre village du Pays d'art et histoire, pays et culture de montagne qui donnent aux piétons habitants et touristes une échelle plus humaine et une dimension plus accueillante : Neste du Louron aux berges plantées, les rues, les biés, les chemins ruraux, les églises et le marché estival.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que par arrêtés annuels, il est autorisé de stationner des mobil-homes sur un terrain communal situé sur le Quartier LOUDA, derrière la Mairie de Bordères-Louron. Pour mémoire, en 2005, la commune avait aménagé ce terrain pour permettre de recevoir 10 mobil-homes sur la zone. En 2018, la collectivité avait aménagé l'intérieur d'un bâtiment pour y réaliser des douche et WC public. Ce lieu nous rend service l'état et lors de manifestations sportives.

Suite à une visite sur le terrain avec certains membres du conseil municipal, nous avons pu établir un programme de travaux pour améliorer et sécuriser le site suivant les zones à traiter ; à savoir :

- **Zone 1 – Mise en place d'une clôture entre les WC public et la clôture du voisin :**
La mise en place d'une clôture entre les WC public et le pilier de la clôture du propriétaire du terrain situé en face de l'épicerie va permettre de sécuriser les lieux. En effet, les personnes qui utilisent les WC public rentrent également dans le terrain aménagé par la commune (vol, dégradations, etc...). Ainsi, cet ouvrage va trouver sa fonctionnalité.
- **Zone 2 – Mise en place d'un portail :**
Le portail actuel est d'origine ; à savoir des années 1980. Il n'est plus fonctionnel. Il s'agit de le remplacer par un portail automatisé.
- **Zone 3 – Elagage d'arbres :**
Des branches de pommiers de frênes du voisin allaient au-delà de sa clôture. En accord avec le propriétaire des arbres, dès le début décembre 2023, nous avons coupé les branches qui surplombaient le terrain communal et venaient sur les toitures des mobil-homes.

- *Zone 4 - Divers aménagements structurels :*

Suite à une rencontre avec les services du SDE 65 et le responsable de la Société EPE sur site, nous avons pu constater qu'il était nécessaire de remplacer les bornes électriques et lumineuses. En effet, ce matériel électrique avait été mis en place en 2004. Aujourd'hui, il existe des systèmes électriques en INOX qui sont plus robustes dans le temps.

Afin d'être au plus juste pour les coûts de l'opération, mais également de pouvoir lancer le projet dès le mois de mai 2024, lors d'une réunion de travail en date du 19 décembre 2023, à 16 heures, Monsieur le Maire a présenté aux membres du conseil municipal présents, le plan du projet et les devis des entreprises reçus pour les travaux projetés. Au vu des éléments présentés, le montant global des travaux pour l'aménagement du terrain communal occupé par des mobil-homes sur le Quartier LOUDA s'élèverait à une somme de 12 575,00 €HT ; à savoir :

- *Zone 1 et 2 – Mise en place d'une clôture entre les WC public et la clôture du voisin et mise en place d'un portail :* La Société ROUGE SEGUELA pour un montant de 12 575,00 € HT.

Après avoir fait part des discussions échangées avec les co-financiers potentiels, Monsieur le Maire propose que le plan de financement suivant soit retenu pour les travaux qui débuteront en mai 2024.

<u>COUT</u>	<u>12 575,00 € HT</u>		
<u>FINANCEMENT</u>			
• CONSEIL DEPARTEMENTAL 65 - FAR 2024	50%	6 287,50 €	
• Autofinancement Communal (Fonds propre)	50%	6 287,50 €	
<u>SOIT UN TOTAL DE</u>			<u>12 575,00 € HT</u>

La Commune assumerait le financement de la TVA.

Monsieur le Maire expose que cette opération est d'intérêt communal.

C'est pourquoi, la Commune de BORDERES-LOURON / ILHAN assumerà la maîtrise d'ouvrage de cette opération et prendra à sa charge aussi bien la réalisation des travaux que le financement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'examiner ces documents, et, dans la mesure où il serait donné une suite favorable, propose de lancer l'opération en mai 2024 et de solliciter les aides financières les plus élevées possibles pour l'aménagement du terrain communal occupé par des mobil-homes sur le Quartier LOUDA.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

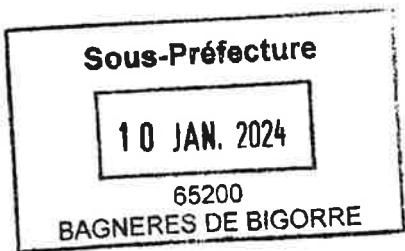
- D'engager les travaux pour l'aménagement d'un terrain communal occupé par des mobil-homes situé sur le Quartier LOUDA qui s'élèverait à une somme de 12 575,00 €HT ;
- D'adopter le plan de financement tel que présenté ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil DEPARTEMENTAL 65 au titre du FAR 2024 ;
- Avec le concours du SDE 65, de remplacer les bornes électriques pour les mobil-homes par des bornes en inox (5 bornes TOLED BCB200 pour un coût estimé de 7 000,00 € HT) ;
- Avec le concours du SDE 65, de remplacer les bornes pour éclairer la parcelle communale, mais de choisir le type d'éclairage lors d'un prochain conseil municipal ;
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaire pour faire face à cette dépense sur l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Maire,

Alain MARSALLE

*Alain MARSALLE
10/01/2024*



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

Séance du 19 Décembre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9

Convocation du 14 Décembre 2023

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, ROUSSELET Christiane, Fabrice GOURBEYRE, José BACARIA, Romain KUNTZ.

Absente : MME Nathalie JAIME.

Monsieur Gaborieau Benoit a été nommé secrétaire de séance.

Aire Pique-Nique Communale – Quartier PRADMEDE - Lancement de l'opération et demande d'aides financières auprès du Conseil Départemental 65 – Commune de Bordères-Louron / Ilhan

Monsieur le Maire remémore aux membres du conseil municipal que la Commune de BORDERES-LOURON / ILHAN est située entre la très proche Commune d'ARREAU qui maintient son caractère de capitale valléenne en aval et la Commune de LOUDENVIELLE avec le HAUT-LOURON qui connaissent un essor touristique certain en amont. Elle est traversée par la RD 618 qui dessert les cols mythiques des pyrénéens (Col de Peyresourde, col d'Aspin et col d'AZET) et la Vallée du Louron.

De nombreux touristes fréquentent ces sites. Ils sont amenés à s'arrêter sur notre petite commune pour pique-niquer et profiter de notre village du Pays d'art et histoire, pays et culture de montagne qui donnent aux piétons habitants et touristes une échelle plus humaine et une dimension plus accueillante : Neste du Louron aux berges plantées, les rues, les biés, les chemins ruraux, les églises et le marché estival.

Monsieur le Maire attire l'attention à ses collègues de la fréquentation grandissante de l'Aire de pique-nique communale située sur la Quartier Pradmède. Pour mémoire, en 1995, la commune avait aménagé un ancien poste tour d'EDF et mis en place des tables en pierre pour piqueniquer. En 2018, la collectivité avait aménagé l'intérieur du poste tour en WC et réalisé un cheminement pour handicapé.

Suite à une visite sur le terrain avec certains membres du conseil municipal, nous avons pu établir un programme de travaux pour améliorer et sécuriser le site suivant les zones à traiter ; à savoir :

- **Zone 1 – Mise en place d'une clôture le long de la Neste :**

La mise en place d'une clôture le long de la Neste va permettre de sécuriser les lieux. En effet, une partie de l'aire de pique-nique est longée par la Neste du Louron. A la suite des différents épisodes de crues de ce cours d'eau, les berges se sont creusées. Les gens qui fréquentent ce lieu se rapprochent dangereusement du cours d'eau. Ainsi, cet ouvrage va trouver sa fonctionnalité. La Société ROUGE SEGUELA est venue sur le site et a établi 2 devis ; à savoir : une clôture en bois (14 617,25 € HT) et une clôture en panneaux rigide (5 905,25 € HT). La mise en œuvre de ces travaux va être faite de façon manuelle.

- **Zone 2 – Restauration des façades du poste tour transformé en WC public :**

La restauration du poste tour transformé en WC public va améliorer l'esthétique de ce bâtiment et prolonger sa durée de vie. Il s'agit de laver les façades, de préparer les boiseries et le métal, pour peindre pour la première fois, le poste tour qui avait été aménagé en 2018 en WC public. La Société DPR est venue sur site et a établi un devis pour un montant de 4 772,66 € HT.

- **Zone 3 – Abattage des arbres représentant un dangers potentiel :**

Dans le cadre du Papi, une action devrait être menée par le PETR pour tomber 3 frênes qui poseraient problème dans l'avenir. Cette opération devrait être menée dans le courant de l'hiver 2023-2024.

- **Zone 4 - Divers aménagements structurels :**

Afin d'améliorer et renseigner les touristes fréquentant ce site, il est envisagé d'installer un panneau signalétique, un panneau d'information, une poubelle, un cani déjection, ...

Les membres du conseil en charge de ce dossier vont faire établir des devis qui seront étudiés lors d'un prochain conseil municipal.

Afin d'être au plus juste pour les coûts de l'opération, mais également de pouvoir lancer le projet dès le mois de mai 2024, lors d'une réunion de travail en date du 19 décembre 2023, à 16 heures, Monsieur le Maire a présenté aux membres du conseil municipal présents, le plan du projet et les devis des entreprises reçus pour les travaux projetés. Au vu des éléments présentés, le montant global des travaux pour l'aménagement de l'aire de pique-nique communal situé sur le Quartier PRADMEDE s'élèverait à une somme de 10 677,91€HT ; à savoir :

- **Zone 1 - Mise en place d'une clôture le long de la Neste :**

La Société ROUGE SEGUELA pour un montant de 5 905,25 € HT.

- **Zone 2 - Restauration des façades du poste tour transformé en WC public :**

La Société DPR pour un montant de 4 772,66 € HT.

Après avoir fait part des discussions échangées avec les co-financiers potentiels, Monsieur le Maire propose que le plan de financement suivant soit retenu pour les travaux qui débuteront en mai 2024.

COUT	10 677,91 € HT		
FINANCEMENT			
• CONSEIL DEPARTEMENTAL 65 - FAR 2024	50%	5 338,96 €	
• Autofinancement Communal (Fonds propre)	50%	5 338,95 €	
SOIT UN TOTAL DE			10 677,91 € HT

La Commune assumerait le financement de la TVA.

Monsieur le Maire expose que cette opération est d'intérêt communal.

C'est pourquoi, la Commune de BORDERES-LOURON / ILHAN assumera la maîtrise d'ouvrage de cette opération et prendra à sa charge aussi bien la réalisation des travaux que le financement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'examiner ces documents, et, dans la mesure où il serait donné une suite favorable, propose de lancer l'opération en mai 2024 et de solliciter les aides financières les plus élevées possibles pour l'aménagement de l'aire de pique-nique communal situé sur le Quartier PRADMEDE.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'engager les travaux pour l'aménagement de l'aire de pique-nique communal situé sur le Quartier PRADMEDE qui s'élèverait à une somme de 10 677,91 €HT ;
- D'adopter le plan de financement tel que présenté ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil DEPARTEMENTAL 65 au titre du FAR 2024 ;
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires pour faire face à cette dépense sur l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Alain MARSALLE

Délibération n°... en date du 10/01/2024



République Française
DEPARTEMENT
Hautes-Pyrénées

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

Séance du 19 Décembre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

Convocation du 14 Décembre 2023

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, ROUSSELET Christiane, Fabrice GOURBEYRE, José BACARIA, Romain KUNTZ.

Absente : MME Nathalie JAIME.

Monsieur Gaborieau Benoit a été nommé secrétaire de séance.

Résidence « SAINT OURAILLE » - 1^{er} étage - Rénovation d'un ancien local professionnel communal en un logement social à loyer modéré - Lancement de l'opération et demande d'aides financières auprès de l'ETAT et du Conseil Départemental 65 – Commune de Bordères-Louron / Ilhan

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision de rénover une partie de son parc immobilier.

Suite aux différentes investigations entreprises avec les services de l'ADAC 65, il en était ressorti les éléments nécessaires permettant de lancer une première opération sur la Résidence « SAINT OURAILLE », propriété de la Commune de Bordères-Louron, cadastrée A 469.

Cette résidence fait partie du domaine privé de la Commune de Bordères-Louron. Elle peut être divisée en 2 éléments :

- Une partie dite « Multiple rural » : au rez-de-chaussée (un multiple rural), au R+1 (un local professionnel) et au comble (un logement). Ce tènement a été réalisé en 1995 par la commune.
- L'autre partie dite « Ancienne poste » : elle est composée de 3 logements situés au rez-de-chaussée, au R+1 et sous les combles. Ce tènement a été réalisé en 2012 par la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le local à usage professionnel situé au 1^{er} étage du multiple rural, dans la Résidence « Saint Ouraille » est toujours inoccupé depuis le départ de la SARL MARGUINAL au 31 Mars 2016. Il rappelle la forte demande de logement à loyer modéré par des jeunes qui travaillent dans la Vallée du Louron.

Monsieur le Maire donne le descriptif de ce local qui fait 89,54 m², comprenant un sas d'entrée, une grande pièce (open space), un bureau, un coin cuisine et un WC.

Monsieur le Maire tient à préciser que ce local sert de stockage de mobiliers divers de la gérante du multiple rural et des anciens locataires (architectes). S'il était donné une suite favorable au projet, il sera nécessaire de faire vider de tous meubles ce local.

Dans le courant du mois de juillet, nous avons demandé à Monsieur PASTOR Fabrice, architecte dplg, de réaliser un mémoire technique et estimatif pour l'ensemble des travaux d'aménagement d'un local en logement social à loyer modéré dans un bâtiment communal existant.

Sous-Préfecture

28 DEC. 2023

65200

BAGNERES DE BIGORRE

Afin d'être au plus juste pour les coûts de l'opération, mais également de pouvoir lancer le projet dès le mois de février 2024, l'architecte a consulté les entreprises situées dans le département des Hautes-Pyrénées. Lors d'une réunion de travail en date du 19 décembre 2023, à 16 heures, le Maître d'œuvre a présenté aux membres du conseil municipal présents, le plan du projet et les devis des entreprises reçus pour les travaux projetés. Au vu des éléments présentés, le montant global des travaux pour l'aménagement d'un local en logement social à loyer modéré dans la Résidence « Saint OURAILLE » s'élèverait à une somme de 56 228,55 €HT, dont le MOE pour un montant de 3 000,00 €HT.

Le coût et le descriptif de l'opération se décomposent de la manière suivante :

Entreprise PEREZ

Remplacement des vitrages menuiseries extérieures – Plâtrerie Isolation – Menuiserie intérieure – Parquets Plinthes – Aménagement Cuisine

Montant total HT : 34 184.79 €HT (dont parquets plinthes 11 533.78 €HT)

Entreprise SPIE

Électricité – Chauffage

Montant total HT : 10 710.00 €HT (Option pilotage à distance des chauffage 346.49 €HT
à rajouter)

Entreprise MBS

Plomberie - VMC

Montant total HT : 7 979.38 €HT (Moins value possible de 1 002.79 €HT en variante
du bac douche)

Entreprise DPR

Peinture – Revêtements de sols

Montant total HT : 12 544.46 €HT (dont parquets plinthes 6 077.09 €HT)

Ainsi, le montant total des travaux optimisés pourrait être le suivant :

PEREZ : 22 651.01 €HT (sans le poste parquets/plinthes qu'on laisse à l'Entreprise

DPR)

SPIE : 11 056.49 €HT (compris option pilotage à distance chauffages)

MBS : 6 976.59 €HT (compris variante bac douche)

DPR : 12 544.46 €HT (compris parquets/plinthes)

53 228.55 €HT

Mission Architecte : -----
3 000.00 €HT

TOTAL GENERAL : **56 228.55 €HT**

Après avoir fait part des discussions échangées avec les co-financiers potentiels, Monsieur le Maire propose que le plan de financement suivant soit retenu pour les travaux qui débuteront en février 2024.

COUT **56 228.55 € HT**

FINANCEMENT

- ETAT – DETR 2024 30% 16 868,57 €
- CONSEIL DEPARTEMENTAL 65 - FAR 2024 30% 16 868,57 €
- Autofinancement Communal (Fonds propre) 40% 22 491,41 €

SOIT UN TOTAL DE **56 228.55 € HT**

La Commune assumerait le financement de la TVA.

Monsieur le Maire expose que cette opération est d'intérêt communal.

C'est pourquoi, la Commune de BORDERES-LOURON / ILHAN assumera la maîtrise d'ouvrage de cette opération et prendra à sa charge aussi bien la réalisation des travaux que le financement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'examiner ces documents, et, dans la mesure où il serait donné une suite favorable, propose de demander au maître d'œuvre d'établir les documents nécessaires pour lancer l'opération en février 2024 et de solliciter les aides financières les plus élevées possibles pour l'aménagement d'un local communal en logement social à loyer modéré dans la Résidence « Saint OURAILLE »

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à bien vouloir en débattre.

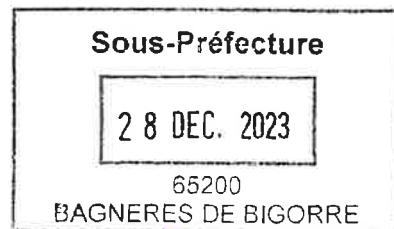
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'engager les travaux pour l'aménagement d'un local communal en logement social à loyer modéré dans la Résidence « Saint OURAILLE » s'élèverait à une somme de 56 228,55 €HT ;
- De faire vider de tous meubles le local ;
- D'adopter le plan de financement tel que présenté ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'ETAT au Titre de la DETR 2024 et du Conseil DEPARTEMENTAL 65 au titre du FAR 2024 ;
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaire pour faire face à cette dépense sur l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Maire,

Alain MARSALLE



*Alain MARSALLE
28 Décembre 2023*



Alain MARSALLE

Sous-Préfecture

22 DEC. 2023

65200 BAGNERES DE BIGORRE

République Française
DEPARTEMENT
Hautes-Pyrénées

DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON

Séance du 19 Décembre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 19 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9

Convocation du 14 Décembre 2023

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, ROUSSELET Christiane, Fabrice GOURBEYRE, José BACARIA, Romain KUNTZ.

Absente : MME Nathalie JAIME.

Monsieur Gaborieu Benoit a été nommé secrétaire de séance.

Objet : RNR DU MASSIF DU MONTIOUS – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON – ILHAN AU PROGRAMME D'ACTIONS 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'émergence d'une Réserve Naturelle Régionale sur le massif du MONTIOUS. En effet, suite au long processus de consultation et d'évaluation scientifique, le Conseil Régional d'Occitanie a délibéré en faveur de la création de la RNR du Montious le 16 Juillet 2020.

Pour valoriser le travail partenarial entrepris depuis 2015 entre la municipalité de Bordères-Louron et NEO, les deux structures se sont portées candidates pour être co-gestionnaires de cette nouvelle RNR. Cette candidature à la co-gestion a été validée par délibération du Conseil Régional d'Occitanie le 8 octobre 2020.

Le croisement des enjeux écologiques et des enjeux socio-économiques a permis de mettre en lumière certaines menaces, locales ou globales ; à moyen ou long terme, sur le patrimoine naturel du massif du Montious. Dans l'objectif de préserver le patrimoine naturel et de concilier l'ensemble des enjeux locaux, les acteurs du territoire ont travaillé à la construction d'une stratégie de gestion, celle-ci a été orientée « gestion conservatoire ».

Les missions attribuées aux co-gestionnaires de la Réserve Naturelle Régionale visent à assurer la conservation du patrimoine naturel remarquable ayant fait l'objet du classement de la Réserve. Pour ce faire, des actions de gestion des milieux naturels et des espèces associées doivent être mises en œuvre (études, travaux, animations). Ces actions de gestion se traduisent par la réalisation des missions scientifiques, techniques, administratives ainsi que des missions d'information, de sensibilisation et de communication.

Pour les opérations projetées sur 2023, le budget prévisionnel s'élèverait à un montant de 103 509,46 Euros. La région prend à sa charge 80 %, soit une enveloppe globale de 82 807,57 Euros. Le reste à charge serait réparti entre les co-financeurs locaux, soit 17 % et le reste représente le bénévolat valorisé, soit 3 %.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la décision prise de participer financièrement au programme d'actions 2023 de la Réserve Naturelle Régionale du massif du Montious à hauteur de 18 000 Euros.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courriel de l'Agence de l'Eau Grand Sud-Ouest indiquant que l'Agence de l'Eau Adour Garonne accordait une aide financière pour le programme 2023 d'un montant de 7 992,00 Euros.

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'attribuer une subvention de 9 560,00 Euros dans le plan de financement du programme d'actions 2023 sur la Réserve Naturelle Régionale du massif du MONTIOUS et de conclure une convention avec l'Association NATURE EN OCCITANIE.

Monsieur le Maire donne lecture des documents devant aider à la décision et propose de bien vouloir en débattre.

Vu les crédits budgétaires nécessaires à la dépense sur le budget principal 2023 déjà mobilisés à hauteur de 18 000,00 euros :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **De participer financièrement au programme d'actions 2023 de la Réserve Naturelle Régionale du massif du Montious à hauteur de 9 560,00 Euros ;**
- **De conclure une convention avec l'Association NATURE EN OCCITANIE ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tout document nécessaire au bon aboutissement de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Alain MARSALLE



*DELIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU 22/12/2023*

le Maire



Alain MARSALLE

Sous-Préfecture

22 DEC. 2023

65200 BAGNERES DE BIGORRE



NATURE
EN OCCITANIE

Sous-Préfecture

22 DEC. 2023

65200 BAGNERES DE BIGORRE



Mairie de
Bordères-Louron

**ANNEXE 2023 A LA
CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
MAIRIE DE BORDERES-LOURON / NATURE EN OCCITANIE
RESERVE NATURELLE DU MASSIF DU MONTIOUS**

Entre les soussignés :

La Commune de Bordères Louron représenté par Alain Marsalle, autorisé en date du ...
~~19. Décembre 2023~~, désignée ci-après par le terme « La commune »,
d'une part,

L'association Nature En Occitanie, dont le siège social est situé 14, rue de Tivoli à
TOULOUSE, représentée par Nathalie Loubeyres,

et ci-après désignées par le terme « L' association »

d'autre part.

Il a été exposé ce qui suit :

PREAMBULE.

Le partenariat entre la commune de Bordères Louron et l'association Nature En Occitanie résulte d'une volonté commune de protéger le site du Montious, dont l'initiative revient à la commune. Cette collaboration s'est engagée dès 2014 pour mener à bien un processus de création de réserve naturelle régionale. Un dossier de demande de classement est officiellement déposé le 15 octobre 2018 auprès de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. En date du 16 juillet 2020, par délibération en Assemblée Plénière, cette dernière votait le classement du massif du Montious en Réserve Naturelle Régionale.

La commune de Bordères Louron et l'association Nature En Occitanie se sont portées candidates pour assurer la co-gestion de cet espace naturel protégé lors du dépôt de demande de classement le 15 octobre 2018. La désignation du gestionnaire relève de la compétence de la Présidente de la Région, en ce sens un arrêté en date du 30/09/2020 désigne co-gestionnaires la commune et l'association. Les co-gestionnaires sont liés par une convention de partenariat tripartite avec la Région Occitanie, co-signée en décembre 2021, qui définit le cadre de travail de chacune des parties.

Les missions attribuées aux co-gestionnaires de la Réserve Naturelle Régionale visent à assurer la conservation du patrimoine naturel remarquable ayant fait l'objet du classement de la Réserve. Pour ce faire, des actions de gestion des milieux naturels et des espèces associées doivent être mises en œuvre (études, travaux, animations). Ces actions de gestion se traduisent par la réalisation des missions scientifiques, techniques, administratives ainsi que des missions d'information, de sensibilisation et de communication.

Cette annexe annuelle précise les actions inscrites au prévisionnel 2021/2022.

Cela étant exposé il est convenu ce qui suit :

• Article 1 : OBJET DE CETTE ANNEXE

La présente annexe fixe, conformément à l'article VIII de la convention cadre de partenariat décrite en préambule, les conditions d'engagement annuelles des deux parties, c'est-à-dire le programme d'actions, le financement et les modalités de paiement de la subvention.

• Article 2 : CONTENU PREVISIONNEL

Responsable de l'action pour l'association : Geoffrey GREZES, Conservateur de la RNR

Responsable de l'action pour La Commune : Bernard DESCOUENS, adjoint au maire

Le partenariat consiste pour la période 01/01/2023 au 31/12/2023 à :

Prévisionnel actions 2023 - RNR Massif du Montjoie	Prévisionnel fonctionnement RNR		Prévisionnel coût global par action
	Prévisionnel temps gestions/acte	Prévisionnel frais divers	
Animation territoriale et concertation			
Comité consultatif Gestion	2 022,36 I	500,00 I	2 522,36 I
Accompagnement et développement de partenariats	5 947,68 I		5 947,68 I
sous-total	7 970,03 I	500,00 I	8 470,03 I
Amélioration des connaissances naturelles			
Cartographie des habitats naturels	3 567,20 I	4 000,00 I	7 567,20 I
Inventaires naturalistes complémentaires	375,00 I	4 300,00 I	
Suivi naturalistes	8 390,04 I		
sous-total	12 332,24 I	8 300,00 I	7 567,20 I
Plan de gestion			
Animation de groupes de travail	4 301,70 I		4 301,70 I
Rédaction plan de gestion, passage CSRPN	25 804,98 I		25 804,98 I
Réalisation/Contribution travaux "Plan d'adaptation au CC"	7 900,47 I		7 900,47 I
sous-total	38 007,15 I	- I	38 007,15 I
Sensibilisation et veille réglementaire			
Communication générale	2 623,96 I		2 623,96 I
Signalerétique	6 025,25 I		6 025,25 I
Surveillance et Police	7 900,47 I		7 900,47 I
Coordination appuis bénévoles	1053,40 I		
sous-total	17 603,07 I	- I	16 549,57 I
Assurer la gestion courante de la RNR			
Gestion administrative et financière	11 052,25 I	4 300,00 I	15 352,25 I
Rapport, note d'avancement, bilans d'activités	3 444,71 I		3 444,71 I
sous-total	14 496,97 I	4 300,00 I	18 796,97 I
	90 409,46 I	13 100,00 I	103 509,46 €

• Article 3 – DELAI ET CALENDRIER

Les parties s'engagent à respecter les délais de réalisation de chacune des étapes du projet auxquelles elle est associée : cf. fiche action jointe.

• Article 4 : FINANCEMENT

La Commune alloue une subvention de **9 560 euros pour le programme d'actions validé pour la période 01/01/2023 au 31/12/2023.**

Programme RNR massif Montious 2023			Fonctionnement		Investissement	
Structure sollicitée	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
BORDÈRES LOURON	82 807,57 €	80,0%	82 807,57 €	80%	- €	
NEAS	7 992,00 €	10,0%	7 992,00 €	10%	- €	
Maison de Bureaux Louron	9 560,00 €	0,0%	9 560,00 €	0%	- €	
AMÉNAGEMENT Murs	2 400,00 €	2,3%	2 400,00 €	2%	- €	
Autres financements	750,00 €	0,7%	750,00	1%	- €	
TOTAL	103 509,57 €	100%	103 509,57 €	100%	- €	0%

• Article 5 – MODALITE DE PAIEMENT

La Commune procédera au versement de la rétribution financière en une seule fois. Ce versement aura lieu dès l'adoption du budget 2022 de la Commune de BORDERES-LOURON en une seule fois. Ce versement sera effectué par Monsieur le Trésorier de la Trésorerie AURE LOURON, receveur communal, sur le compte ouvert par NATURE EN OCCITANIE dont le RIB est ci-dessous.

Crédit Mutuel					
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque 10278	Guichet 02213	N°compte 00020015301	Cle 51	Devise EUR	Domiciliation CCM DE TOULOUSE DUPUY
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1027 8022 1300 0200 1530 151					BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A
Domiciliation CCM DE TOULOUSE DUPUY 19 BOULEVARD LAZARE CARNOT 31000 TOULOUSE €05 62 89 09 40			Titulaire du compte (Account Owner) NATURE EN OCCITANIE 14 RUE DE TIVOLI 31000 TOULOUSE		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous évitez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE		

• Article 6 - COMMUNICATION

Lors des événements ou des publications rassemblant l'association et La Commune, ces dernières s'engagent réciproquement à citer ce partenariat et à faire figurer leurs logos sur les documents de communication.

Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2023.

Fait le 15 Décembre 2023

Monsieur Alain MARSALIE
Maire de La Commune
de BAGNERES DE BIGORRE

Nathalie Loubeyres
Administratrice de Nature En Occitanie



Sous-Préfecture

22 DEC. 2023

65200 BAGNERES DE BIGORRE

CONVENTION RENDUE EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU 22/12/2023

Le Maire



Alain MARSALIE

